



CONTRAT D'ENGAGEMENT DU GROUPE PAIN, - 1^{er} octobre 2024 au 31 janvier 2025

Contrat à compléter en 2 exemplaires : un pour l'AMAP, un pour vous

- L'association a pour objet, dans le respect de la charte des AMAP :
- de favoriser une agriculture paysanne et durable sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et consommateurs ;
 - de promouvoir des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables ;
 - de permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre.

<p>Contractants : Paysan boulanger BOURDON Dominique et Véronique 10, Bodliguen 56 140 TREAL Tél : 02 99 08 92 87</p>	<p>Consom'acteur Nom : Adresse : Tél. : Courriel :</p>
--	---

Termes du contrat : les produits proposés sont :

Du pain au levain (mélange de farines semi complète froment et 20% de seigle produites par Dominique), produit en bio : pain de 1 kg ou de 500 gr ; pain brioché au froment de 500 gr, pain du mois de 500 gr : on ne choisit pas le pain du mois, c'est le boulanger qui le fera en variant chaque mois si possible (sésame, lin, raisin, tournesol, seigle, fruits...). Et du pain à la levure bio : 1 kg ou de 500 gr.

Conditions : il vous est demandé un engagement ferme de réservation pour la période allant de octobre 2024 à janvier 2025.

La base de votre engagement pour le pain porte sur au moins une commande de 1 kg chaque semaine. Livraison hebdomadaire pour le pain (sauf pendant les vacances du boulanger qui seront précisées au moins 15 jours à l'avance).

Les chèques correspondant à la commande totale pour la période seront remis à la tutrice au moment de l'engagement avec le présent contrat ; ils seront remplis à l'ordre de « BOURDON Dominique », et encaissés en début de mois. Il est demandé un chèque par mois. En cas de commande globale inférieure à 20 kg de pains par semaine, la commande sera à retirer à la ferme par une personne adhérente de l'AMAP.

Jour et lieu de distribution : le mardi de 18h15 à 19h15 aux halles de La Gacilly.

Tableau à remplir en précisant la quantité que **vous** prenez régulièrement chaque semaine

	Prix unitaire	Quantité Hebdomadaire Mini de 1 kg	Total
Pain levain de 1 kg	5,70 €		
Pain levain de 500 g	3,20 €		
Pain poolish de 1 kg	6,30 €		
Pain poolish de 500 g	3,70 €		
Pain brioché 500 g	4,70 €		
Pain du mois 500 g	5,20 €		
		Montant total hebdomadaire	

- Possibilité de prendre **2 jokers** sur la période : le joker est la possibilité de ne pas prendre son pain à une date définie à l'avance sur le contrat ou transmise au référent pain au plus tard un mois avant la date prévue.
 Le panier joker non distribué n'est pas facturé.

Dans le tableau ci-dessous, cocher le(s) jour(s) éventuellement choisi(s) pour le(s) joker(s).

Jours	octobre (3)					novembre (4)					Décembre (3)					janvier (4)			
	1	8	15	22	29	5	12	19	26		3	10	17	24	31	7	14	21	28
Jokers																			
Montants des chèques	Les 1 et 8 sont déjà payés ; donc 3 semaines à régler																		

Indiquer le montant des chèques pour chaque mois (montant hebdomadaire x nombre de semaines)

Période d'essai : le mois d'entrée sert de période d'essai. On entre en début de mois.
Nouvelle adhésion : un nouvel adhérent peut entrer chaque mois. Il s'engagera, après la période d'essai, pour le nombre de mois restant après son entrée. L'adhérent s'engage à participer à la permanence de la distribution hebdomadaire selon le planning qui lui sera fourni. L'adhésion annuelle à l'AMAP de 10 €, est obligatoire. Elle concerne l'ensemble des activités.
Résiliation : toute résiliation reste possible sous certaines conditions extrêmes prévues dans les statuts et sera étudiée par les membres du bureau.

Fait le : / / 2024
 Contact commandes :
 Catherine SOULAINÉ, tutrice de l'activité « Dominique »,
measoul@sfr.fr ou 02.99.08.97.27
 Ou à l'adresse de l'association amapmonde@laposte.net

Signature du "consom'acteur"

Signature du producteur